



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Juillet 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi 9 juillet à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 3 juillet, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de votants : **22**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Alain THUILLIER, Christian TALON, Daniel RABOTEAU.

Pouvoirs : Joël GERMAIN à Raymond CAILLETON, Thierry ALLEAU à Brigitte COMPETISSA, Frédéric ECALLE à Laurent COCHELIN, Marie-Luce BESSONNET à Céline VALEZE, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Daniel RABOTEAU à Yannick AUTIN ;

Secrétaires de séance : Brigitte BONNAUD, Thierry MOUCHARD.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUIN 2009

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2009 qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la convocation du présent Conseil. Céline VALEZE regrette que certaines interventions reprises par les secrétaires de séance ne figurent pas dans le procès-verbal.

Madame le Maire lui répond qu'en sa qualité de Maire, elle finalise la rédaction du procès-verbal. Les pourcentages non retranscrits dans le procès-verbal au sujet de la discussion qui avait eu lieu sur la rédaction du « Trait d'Union » et en particulier sur l'article concernant les finances communales, l'ont été faits avec l'accord de Céline VALEZE, celle-ci ne disposant pas du temps nécessaire pour rédiger, en concertation avec le Maire, des remarques suffisamment explicites pour être reprises sur un procès-verbal.

Céline VALEZE regrette que toutes les remarques à ce sujet aient été supprimées. Madame le Maire lui répond que c'est dans un souci d'équité entre les différents intervenants que l'ensemble des remarques faites au sujet de cet article a été supprimé, dans l'attente d'une rencontre avec elle.

Céline VALEZE souligne l'absence de retranscription de la réponse de Madame le Maire au sujet de la question posée par Marie-Luce BESSONNET sur l'application d'un tarif du repas identique pour certains adultes que pour les enfants. Madame le Maire lui avait répondu que, c'était un avantage en nature accordé aux agents travaillant à la cantine ou à la surveillance des enfants le midi. Dans le procès-verbal, il a juste été écrit « Marie-Luce BESSONNET relève que le prix du repas d'un adulte en service (cantinière ou surveillant) est au même prix que celui d'un enfant ».

Céline VALEZE ajoute que certaines remarques de Christian TALON n'aient pas été reprises : au sujet de la question des travaux de voirie, elle avait écrit « il précise qu'il découvre les devis lors du conseil municipal alors qu'il fait partie de la commission voirie. Il souhaite que le budget voirie soit consommé de façon intelligente. Il déplore cette méthode de travail ». Cette remarque n'a pas été fidèlement retranscrite dans le procès-verbal où il est écrit « Il précise qu'il découvre les devis lors du conseil municipal alors qu'il est membre de la commission voirie. Il souhaite que le budget voirie soit consommé de façon judicieuse et regrette la manière dont a été faite la consultation ».

Par ailleurs, Madame le Maire précise qu'il n'est pas obligatoire de restituer dans les PV de conseil les informations transmises aux membres, mais elle souhaite qu'elles y soient présentes afin de relater au plus juste le déroulement du conseil.

Ont voté contre le procès-verbal : 2, abstention : 2, pour : 18.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUR TOITURE LOGEMENT SOCIAL RUE DU RIVAUD

Le 11 juin dernier, le Conseil Municipal a donné son accord pour des travaux sur la toiture du logement social de la rue du Rivaud.

Il est nécessaire, en plus de ces travaux, de remplacer le « vélux » (dépose, pose et étanchéité).

Un devis complémentaire pour ces travaux est parvenu en Mairie. Il s'élève à 819.86 € ttc.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer cette commande et d'inscrire la dépense en section d'investissement – opération 098 – bâtiments – article 2315.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DOSSIER PROXIMA MAIRIE

Par délibération du 27 janvier 2009, le conseil Municipal avait décidé de solliciter des subventions pour les travaux visant à la Maîtrise de l'énergie dans le bâtiment de la Mairie.

Le plan de financement était alors le suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| Réfection toiture | 30 778.00 | Subvention D.G.E | 20 510.00 |
| Isolation Mairie | 10 134.00 | PROXIMA | 24 612.00 |
| Remplacement fenêtres | 13 799.00 | F.R.I.L (Région) | 9 812.00 |
| Isolation entrée de service | 248.00 | F.R.E.E (Région/ADEME) | 10 422.00 |
| Peinture des fenêtres | 1 024.00 | | |
| Chaudière à granulés | 26 055.00 | Autofinancement | 32 762.00 |
| | | (dont FCTVA 15 190.00) | |
| Total HT | 82 039.00 | | |
| TOTAL TTC | 98 118.00 | TOTAL TTC | 98 118.00 |

Les subventions attendues étant plus importantes que prévu (en raison notamment de l'attribution d'une DGE plus importante et d'une subvention du département dans le cadre de « Bois-Energie » (demandée après le Conseil Municipal du 16 avril) , le nouveau de plan de financement est actuellement le suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|-----------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|
| Réfection toiture | 30 778.00 | Subvention D.G.E | 24 611.00 |
| Isolation Mairie | 10 134.00 | F.R.I.L.(Région) | 30 000.00 |
| Remplacement fenêtres | 13 799.00 | F.R.E.E (Région/ADEME) | 10 422.00 |
| Isolation entrée de service | 248.00 | Département (BOIS ENERGIE) | 5 211.00 |
| Peinture des fenêtres | 1 024.00 | Autofinancement minimum | |
| Chaudière à granulés | 26 055.00 | 20 % des dépenses HT | 17 628.00 |
| Porte entrée alu | 6 100.00 | (dont FCTVA 16 320.00) | |
| Total HT | 88 138.00 | RESTE PROXIMA | 266.00 |
| TOTAL TTC | 105 413.00 | TOTAL TTC | 105 413.00 |

Le Conseil Général ayant eu connaissance des subventions attribuées demande que le Conseil Municipal présente un nouveau plan de financement pour l'obtention d'une subvention PROXIMA. Afin de prétendre à une subvention plus importante (l'autofinancement devant être au moins égal à 20 % du coût HT des travaux, il est intéressant d'ajouter quelques travaux annexes =

- installation d'une porte coupe-feu = 584.64 € HT (Ø9.23 € TTC)
- travaux de reprise des sols de la chaufferie = 2 310.60 € HT (2 763.47 € TTC)
- travaux de réfection du conduit de fumée pour tubage nouvelle chaudière = 8 554.00 € HT (10 230.58 € TTC)

Le nouveau plan de financement s'établit donc comme suit :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|-----------------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| Réfection toiture | 30 778.00 | Subvention D.G.E | 24 611.00 |
| Isolation Mairie | 10 134.00 | F.R.I.L.(Région) | 30 000.00 |
| Remplacement fenêtres | 13 799.00 | F.R.E.E (Région/ADEME) | 10 422.00 |
| Isolation entrée de service | 248.00 | Département (BOIS ENERGIE) | 5 211.00 |
| Peinture des fenêtres | 1 024.00 | PROXIMA | |
| Chaudière à granulés | 26 055.00 | (maxi 30 % du HT) | 28 876.00 |
| Porte entrée alu | 6 100.00 | RESTE Autofinancement : | |
| Porte chaufferie coupe feu | 585.00 | * minimum | |
| Reprise sols | 2 311.00 | 20 % des dépenses HT | 19 918.00 |
| Réfection conduit | 8 554.00 | *complément | 69.00 |
| Total HT | 99 588.00 | Total autofinancement | 19 987.00 |
| | | Récupération TVA 15.482%, soit | 18 440.00 |
| TOTAL TTC | 119 107.00 | TOTAL TTC | 119 107.00 |

Ont voté pour : 21, contre : 1

OUVERTURE DE CLASSE ECOLE ELEMENTAIRE – INSTALLATION DE WC SUPPLEMENTAIRES

Alain CHAUFFIER, chargé de ce dossier, a consulté 5 entreprises pour l'installation d'un bloc sanitaire modulaire de 5 WC

Trois devis sont parvenus en Mairie :

| ENTREPRISE | COUHT HT | COUHT TTC |
|------------|-------------|-------------|
| BODARD | 9 337.82 € | 11 168.00 € |
| SOLFAB | 13 257.00 € | 15 855.00 € |
| LEGOUPIL | 14 383.00 € | 17 202.00 € |

Alain CHAUFFIER précise que les travaux de génie civil resteront à la charge de la commune, comme la dalle béton.

Marylène CLEMENT demande si un WC handicapé est prévu dans ces devis. Alain CHAUFFIER lui répond que non, et qu'il sera plus facile techniquement de prévoir l'aménagement d'un WC handicapé dans les WC existants, à l'intérieur du bâtiment principal de l'école élémentaire.

Bruno PAROLDO demande quelle est la durée de vie d'un tel bâtiment. Il lui est répondu qu'il existait une garantie d'un an et qu'une garantie décennale pouvait également être souscrite par la commune, moyennant un coût supplémentaire.

Alain CHAUFFIER précise que ce type d'équipement est utilisé par le conseil général pour les collèges du département.

Raymond CAILLETON ajoute que ce type d'équipement peut être déplacé à l'aide d'élévateurs.

A la demande de Thierry MOUCHARD, il est précisé que les travaux annexes à la charge de la commune sont évalués à environ 3 000 € et comprennent la semelle béton, les tranchées et l'installation de l'eau et l'électricité.

Madame le Maire précise que la mise en service de cet équipement est prévue après les vacances de la Toussaint 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise BODARD, moins disante.

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT « SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE »

Le document n'étant pas parvenu en mairie, cette question est reportée.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU CORRESPONDANT DEFENSE

Une note sur le rôle du correspondant défense a été mise à disposition de chaque conseiller municipal, comme prévu le 11 juin dernier.

Monsieur THULLIER ayant émis le souhait de ne plus assumer cette fonction, Madame le Maire propose de désigner un nouveau correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Alain CHAUFFIER étant le seul candidat, le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité.

ACCORD DE PRINCIPE SUR LA CESSION D'UN TERRAIN AU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général entretenait le rond point du Pont Vergnaux (section cadastrale YC 0022 – superficie 2 230 m²) depuis de nombreuses années.

Depuis novembre 2008, les services du département ont décidé de ne plus entretenir cette parcelle.

Considérant la surface de ce terrain, son entretien par les services communaux représente un travail conséquent. Il est donc proposé au conseil Municipal de donner un accord de principe afin que Madame le Maire propose à Monsieur le Président du Conseil Général de lui céder ce terrain.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

La commission administrative paritaire ayant donné un avis favorable, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer des conventions de mise à disposition de personnel avec l'association AVL « LE P'TIT COIN DES MOMES » pour :

- la mise à disposition de Madame C DEROSARIO pour trois ans pour 80 % de son temps de travail annualisé réparti comme suit : mercredi de 7 h à 18 h – 36 semaines par an, pendant les vacances scolaires (petites vacances sauf une semaine à Noël et mois de juillet) de 7 h à 18 h 30 les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, le reste étant réparti pour du travail administratif.

- La mise à disposition de Monsieur Alain LOIRAT pour les périodes du 4 au 10 juillet, 13 au 17 juillet, 20 au 24 juillet, à raison de 35 h par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ces conventions de mise à disposition. .

QUESTIONS DIVERSES

ACHAT DE MOBILIER POUR L'ECOLE MATERNELLE

Lors du dernier conseil d'école, les enseignants de l'école maternelle ont demandé du mobilier. Il s'agit de 4 chaises adultes, de 6 tables pour enfants (remplacement) et d'un petit tableau blanc.

Alain CHAUFFIER a obtenu un devis auprès du fournisseur habituel, l'entreprise DELAGRAVE. Le montant de ce devis s'élève à 586.53 € TTC pour l'ensemble du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande.

INFORMATIONS

****INFORMATION DDASS SUR LA QUALITE DE L'EAU EN 2008***

Le document transmis est à la disposition des élus.

****SUBVENTION DDJS POUR DEFIBRILLATEUR***

Des contacts ont été pris avec les services de la DDJS pour connaître les conditions d'obtention de subventions pour l'acquisition de défibrillateurs :

- les financements prévus s'adressent aux clubs sportifs qui décident de ces acquisitions en concertation avec les communes.
- La distance mini (en équivalent temps) entre deux équipements est de 2 minutes
- les subventions de la DDJS sont distribuées en février-mars (budgets limités)
- le montant de l'aide est actuellement de 700.00 € par équipement
- la DDJS aide également les clubs pour la formation aux premiers secours.
- Aucune aide prévue pour les collectivités.

Il est envisagé de proposer aux clubs sportifs de procéder à l'achat de défibrillateurs afin de bénéficier de ces subventions. La commune augmenterait alors la subvention accordée à ce ou ces clubs.

****COURRIER DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES FCPE***

La FCPE interrogée sur le maintien de la semaine de 4 jours ou sur le retour à une semaine scolaire de 4.5 jours, souhaite ne pas se prononcer avant la fin de l'année scolaire 2009-2010, afin de mener une vraie réflexion dans l'intérêt des enfants.

Laurent VINCELOT estime que cette réflexion n'aboutira pas à un changement du rythme scolaire car le temps d'enseignement ne pourra pas être augmenté pour des raisons d'ordre budgétaire.

Thierry MOUCHARD met en évidence que le nombre d'heures restera à 24 heures hebdomadaires (26 heures dans l'ancien système) et craint que les communes ne doivent assumer les charges financières des activités extrascolaires nécessaires en complément du temps scolaire.

Alain CHAUFFIER pense qu'il existe un vrai problème de fond qui mérite que l'on y réfléchisse.

Madame le Maire souhaite que cette réflexion soit menée sans langue de bois : les enfants doivent toujours être occupés pour le confort de leurs parents. Or l'ennui permet aussi de développer la créativité.

A noter que depuis le début de l'année scolaire 2008/2009, le centre de loisirs de FRR a vu son activité baisser.

Madame le Maire donne lecture du courrier du 12 juin 2009 de Madame l'inspectrice d'académie, madame LOISIELLE, dans lequel elle précise que la Commune de Frontenay Rohan-Rohan est concernée par une mesure d'ouverture conditionnelle de classe élémentaire au regard des effectifs le jour de la rentrée. Aujourd'hui, 194 enfants sont inscrits sur 196 nécessaires à l'ouverture.

- restant sur le thème de l'école, Madame le Maire informe le conseil municipal de la notification de subventions accordées pour l'équipement informatique des écoles :

* 1000 € obtenus grâce à Madame la députée Delphine BATHO sur des fonds parlementaires du ministère de l'intérieur

* 2 293 € sur les reliquats de DGE au titre de l'année 2009.

- madame le Maire annonce l'organisation d'un stage de remise à niveau pour les élèves en difficulté, pour 8 enfants de l'école élémentaire, fin Août 2009.

- Raymond CAILLETON fait le point sur les travaux entrepris par les services techniques municipaux :

* une salle du bâtiment de la rue de la croix blanche a été modifiée par la création d'une cloison permettant de créer deux bureaux et d'y installer l'enseignant du RASED et le psychologue.

* le transfert de la bibliothèque dans les locaux de la rue de la croix blanche est terminé.

* les peintures sont commencées dans les écoles élémentaire et maternelle.

Alain CHAUFFIER annonce que le conseil d'école élémentaire a demandé l'achat d'un troisième vidéoprojecteur. La commission scolaire n'est pas favorable à un achat immédiat car n'étant prévu dans les projets d'investissements initiaux fournis par le directeur d'école.

- madame le Maire a reçu un courrier des différents services ou associations d'aide à domicile aux personnes âgées qui sont tous dans des situations financières difficiles et souhaitent que les tarifs et les aides soient unifiés. Ces services ont demandé au Président du Conseil Général de prendre l'arrêté de tarification avant le 15 juillet 2009.

- elle signale qu'Alain MATHIEU, Président de la Communauté d'Agglomération de Niort propose de participer à une réunion d'environ 1 h 30 avec les membres du Conseil Municipal afin de répondre à leurs questions sur les missions et le fonctionnement de la CAN. Les dates du 15 ou 16 septembre à 20 h 30 sont envisagées.

- Bien que les panneaux de signalisation ne soient pas achetés, madame le Maire a pris un arrêté pour régler la circulation rue des champs. Les panneaux seront achetés à l'occasion d'une commande groupée.

- la zone d'activité de la Clielle est suspectée d'être à l'origine d'une pollution du bief chabot dans la commune du Vanneau. Madame le Maire a contacté les services de la DDEA. Une technicienne habilitée effectuera des prélèvements dans les prochains mois.

- Laurent COCHELIN annonce le programme de la Fête Nationale :

* le 13 juillet : retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal

* le 14 juillet : pétanque et jeux pour enfants.

Il fait appel aux membres du conseil municipal pour la préparation et l'organisation de cette fête.

- Madame le Maire annonce également la venue des jeunes comédiens du Théâtre Roger BLIN qui se produiront dans notre commune le 22 juillet à 21 h 00. Ils arriveront comme les troupes de théâtre du temps de Molière avec une roulotte et un cheval, annonceront le spectacle à la façon des « aboyeurs » d'antan et feront passer le « chapeau » parmi les spectateurs qui pourront donner ce qu'ils souhaitent. Le spectacle s'intitule « LA VIE DE JEAN-BAPTISTE MOLIERE ». Ce spectacle sera présenté dans une dizaine de communes.

- un document réalisé par la C.A.N sur la démarche de développement durable est consultable en Mairie.

- elle félicite Olivier COURTOT, Président des métiers d'art pour la parution de la « lettre des métiers d'art ». Celui-ci indique que le pôle des métiers d'art est en période de restructuration.

- madame le Maire informe le conseil municipal de la délibération que devra prendre le Centre communal d'action sociale pour refuser d'instruire les nouveaux dossiers de R.S.A.

- la réunion publique sur l'avenir des déchèteries a bien eu lieu le 24 juin. Seules 27 personnes ont assisté à cette réunion, dont le Maire et les adjoints, un conseiller municipal et un habitant de la commune de Bessines. La réflexion sur l'avenir des déchèteries est en cours, mais il a été annoncé le maintien de la déchèterie de Frontenay R-R pour les déchets verts et les cartons. Un projet de déchèterie mobile a été envisagé, mais sa mise en œuvre semble compliquée. L'idée d'équiper la CAN de broyeur à végétaux a été évoquée. Ceci permettrait de produire du bois déchiqueté utile aux services techniques municipaux et aux particuliers.

- Madame le Maire et les adjoints se sont rendus ensemble au village du Pont à la demande d'un habitant mécontent du service rendu par la commune pour la taille des haies. Or, ladite haie appartient à cette personne. Il est donc rappelé que la commune n'a aucune obligation de tailler les haies des particuliers dans les secteurs agglomérés.

EN CE QUI CONCERNE LES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES DIFFERENTS SECTEURS DE LA COMMUNE :

- Les travaux de suppression des branchements plomb rue Giannesini ont pris du retard à cause de véhicules ventouses.

- les mêmes travaux débutent rue Migault entre les rues de l'Isle et des Imonnets.

- les enrobés ne seront posés qu'au printemps 2010 afin de permettre un tassement du sol qui garantira un meilleur résultat des ouvrages, sauf dans le secteur de la pharmacie où aucun branchement plomb n'était à supprimer.

- dans la rue de la Gare, des travaux d'assainissement nécessitent la mise en place d'une déviation par Epannes pour les Poids lourds.

- les terrassements sont en cours rue du stade. Les travaux doivent durer 2 jours. Les enrobés seront posés entre le 24 et le 28 Août.

- les enrobés sur la route de SARS seront posés à la même date.

- la SAUR intervient dans d'autres secteurs de la commune pour des fuites et pour le compte de la C.A.N dans le cadre du chantier de la station d'épuration.

- Raymond CAILLETON ajoute que les services techniques réalisent dans le même temps des travaux d'aménagement du parking des Tonnelles.

- Madame le Maire annonce la mise en disponibilité pour convenances personnelles de Nicolas GAUTREAU au 1^{er} septembre 2009.

- Elle annonce que le Conseil Municipal est invité à l'inauguration du marché de Thorigny le 18 juillet prochain à 18 h 00.

- Madame le Maire transmet à chaque Conseiller Municipal présent un planning des commissions et des manifestations de septembre 2009 à la fin de l'année.

- Laurent COCHELIN donne les résultats financiers de la manifestation du « Grand Conseil Mondial des Clowns » proposée par la compagnie LES MATAPESTES.

| DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|------------------------------|
| - cachet de la compagnie : 3 500.00 € | Vente des billets : 570.00 € |
| - alimentation PROMOCASH : 107.65 € | |
| - alimentation SHOPI : 60.00 € | |

Il annonce par ailleurs la notification d'une subvention de 1 500.00 € attribuée par la Région pour la Fête communale de septembre « Au détour des biefs ».

Alain CHAUFFIER poursuit son travail de rationalisation des lignes téléphoniques.

Il fait un point des réalisations du Syndicat de Pays :

- 15 kms de haies ont été plantées. Une publication sur les haies dans le marais est en projet.
- Couleurs femmes sera le thème du printemps de la poésie de 2010.
- Le Marais en fête se déroulera le 6 septembre au port de Mauzé sur le Mignon.

Thierry MOUCHARD demande où en est l'étude sur les emprunts à renégocier. Il souhaite également connaître quand se mettra en place le groupe de travail sur les tarifications des salles municipales.

Pascal BRANDEAU lui répond que la renégociation des emprunts sera étudiée en fin d'année car les éléments (conditions du marché bancaire) ne seront connus qu'au dernier moment. Il est inutile d'y travailler avant le mois de septembre.

Madame le Maire répond à la deuxième question posée en lui indiquant que ce sujet pourra être vu dans le cadre de la commission « vie associative » dont la date de la prochaine réunion vient d'être communiquée.

Olivier COURTOT fait part au Conseil Municipal des réflexions que Monsieur Christian TALON, absent aujourd'hui, lui a transmises par courrier. En ce qui concerne les devis de travaux de voirie examinés au dernier conseil municipal, il remarque que les offres ne sont pas comparables : certaines entreprises n'ont pas prévu de balayage avant la pose du bi-couche. L'entreprise ROCHE serait alors mieux-disante, selon Monsieur TALON.

Bernard BARAUD explique que la différence d'évaluation des surfaces explique la différence de prix entre les entreprises. Le balayage lorsqu'il n'est pas indiqué expressément dans les devis est compris dans la prestation. Les entreprises consultées se sont engagées sur ce point.

Brigitte COMPETISSA ajoute que monsieur TALON a expliqué la façon dont il souhaite que la commune travaille. Il s'est engagé à faire lui-même les métrés, car c'est la commune qui s'engage si elle indique elle-même les surfaces. Elle déplore que certaines entreprises aient été mises au courant dès le lendemain du conseil municipal, avant même que le procès-verbal ne soit fait.

Raymond CAILLETON ajoute que les mesures prises par les entreprises ont été faites avec plus ou moins de sérieux, certains entrepreneurs utilisant les compteurs kilométriques de leurs véhicules.

Bruno PAROLDO demande que la nouvelle association les Bout's de Choux figure sur le site internet de la commune.

Philippe REY donne les résultats de l'étude de sur le marché faite par les élèves de l'IFSAC de NIORT. Malgré l'intérêt qu'ont manifesté les personnes interrogées (129 personnes enquêtées), il est nécessaire de prendre les résultats de l'étude avec précautions et de tenir compte de l'expérience de communes de même taille. Une fréquence hebdomadaire est exclue. Un marché à thème mensuel semblerait plus approprié.

Philippe REY a reçu 3 propositions pour les assurances de la commune (hors assurance du personnel). Il conviendra d'une date de commission avec les élus intéressés d'ici quelques jours.

Il annonce l'installation du laboratoire d'un traiteur rue Giannesini depuis le 2 juillet.

La séance se termine à 23 h 00.